

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

421/16

08/07/2016

Déclaration de la haute représentante, au nom de l'Union européenne, sur le rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient

L'Union européenne répète qu'elle est fermement attachée à la solution fondée sur la coexistence de deux États et à ses politiques actuelles, comme le Conseil l'a indiqué dans ses conclusions successives, et exprime une fois encore sa préoccupation face aux menaces croissantes qui pèsent sur cette solution.

L'Union européenne se félicite dès lors de la publication du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient et en approuve les recommandations qui sont de nature à contribuer à créer les conditions nécessaires à la solution fondée sur la coexistence de deux États. L'UE s'inquiète de l'évolution de la situation sur le terrain et demande aux parties d'entamer rapidement un dialogue avec le Quatuor et les autres acteurs concernés et de mettre pleinement en œuvre les recommandations formulées. Ce faisant, les parties montreraient qu'elles sont réellement attachées à une solution pacifique en rétablissant la confiance mutuelle et en créant des conditions propices à des négociations directes et constructives visant à régler toutes les questions relatives au statut définitif. L'UE est disposée à soutenir les parties dans ce processus. À cet égard, elle souligne l'importance que revêt une coordination étroite dans le cadre du suivi de la réunion ministérielle sur l'initiative pour la paix au Proche-Orient qui a eu lieu à Paris le 3 juin 2016, dans la perspective de la tenue d'une conférence internationale, comme indiqué dans les conclusions du Conseil du 20 juin. L'UE se rallie en outre à l'appel lancé en faveur d'une poursuite du dialogue sur la base de l'Initiative de paix arabe et de sa vision pour l'instauration d'une paix globale.

L'UE continuera à œuvrer avec ses interlocuteurs israéliens et palestiniens ainsi qu'avec le Quatuor et tous les autres acteurs concernés, dans la région et au-delà, en vue d'avancer vers une paix juste et durable reposant sur une solution fondée sur la coexistence de deux États.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, et l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

*L'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

- [Rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient](#)
- [La haute représentante Federica Mogherini à l'occasion de la publication du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press